

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SST	CASANOVA Charlène	07/11/2024	2	LEA Valérie	07/11/2025

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION INITIALE



Durée :
14H00 réparties sur 2 jours de 07 heures



Prérequis :
Aucun



Nombre de candidats :
04 à 10 candidats maximum par session selon la réglementation de l'INRS.



Lieu :
. En Présentiel : Organisme de Formation CONVERGENCE FORMATION
. En Intra-Entreprise



1

CONVERGENCE Formation – www.convergence-formation.com

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 93060804906 du Préfet de région PACA. 802936245 RCS ANTIBES

2721 Chemin de St Claude
06600 Antibes
N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557
N° SIRET : 802936245 00033

66 B, Avenue Pierre de Coubertin
06200 Nice
N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754
N° SIRET : 802936245 00041

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SST	CASANOVA Charlène	07/11/2024	2	LEA Valérie	07/11/2025

AVANT PROPOS :

La formation Sauveteur Secouriste du travail (SST) est encadrée par un dispositif spécifique (Document de référence du dispositif SST – V8 - 01/2021). Il regroupe les prérequis nécessaires aux organismes de formations, afin d'avoir l'habilitation auprès de l'Assurance Maladie/Risques Professionnels/INRS.



Public et Prérequis

Toute personne travaillant au sein d'une entreprise.



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.



Objectifs

Le SST doit être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.



Délai d'acceptation de la convention d'entrée en formation

Le candidat à la formation SST Initial bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs

Formateur certifié par l'INRS, à jour de ses maintiens-actualisations des compétences.



Evaluation

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat : qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur (selon les critères d'évaluation de l'INRS).

Qui aura validé en fin de formation les épreuves certificatives telles que définies au point 5.1.3 du référentiel de certification portant sur les compétences 2/3/4/5 pour l'épreuve 1 et sur les compétences 1/6/7/8 pour l'épreuve 2.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

La périodicité des séances de maintien et d'actualisation des compétences doit être d'une fréquence tous les 24 mois, maximum.

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
SST	CASANOVA Charlène	07/11/2024	2	LEA Valérie	07/11/2025



Matériels pédagogiques

Matériel de simulation dont mannequins adulte/enfant/nourrisson

Défibrillateur automatisé de formation

Support visuel (PPT, Vidéos, Photos, Plan de Prévention et d'Intervention, Tutoprev)

Aide-mémoire Sauveteur Secouriste du Travail ED4085 version à jour



PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

DOMAINE DE COMPETENCES	COMPETENCES VISEES
DC1 Être capable d'intervenir face à une situation d'accident au travail	C1 : Être capable de situer le cadre juridique de son intervention et connaître ses limites quant à son intervention en matière de secours C2 : Être capable de réaliser une protection adaptée en sachant mettre en œuvre les mesures de protection adaptées, transmises par le processus d'alerte aux populations. C3 : Être capable d'examiner la (les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir C4 : Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise C5 : Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière approprié
DC2 Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise	C6 : Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise en s'appropriant les enjeux et en étant pleinement acteur de prévention C7 : Être capable de repérer les dangers et les situations dangereuses et leurs conséquences et d'informer les personnes qui pourraient y être exposées. C8 : Être capable d'intervenir directement si possibilité pour supprimer ou réduire le(s) risque(s), savoir remonter les informations rapidement vers les personnes chargées de la prévention dès repérage d'une situation dangereuse et être en mesure de proposer, si possible des solutions, des axes d'améliorations à la prévention dans l'entreprise.